

Compte-rendu réunion conseil municipal
du lundi 24 octobre 2016
18h 45

Convocation du 14 octobre 2016

Absente excusée : Isabelle Gager

Secrétaire de séance : Olivier Méhats

1. Loyer enseignant :

Suite au départ de Mme Uteau il s'avère nécessaire de refaire peintures et parquets du logement laissé vacant ainsi que l'aménagement de la partie cuisine et de la salle de bain.

A cet effet est mise en place une commission composée de quatre conseillers municipaux en charge de contacter les entreprises, comparer les propositions devant permettre, lors du prochain conseil municipal, d'alimenter la prise de décision.

2. Gouvernance nouvelle communauté de communes :

Dans la perspective de fusion des communautés de communes du Sauveterrois et du Targonnais doit être revue la répartition du nombre de sièges de conseillers communautaires. Est choisie la solution dite d'« accord local » débouchant sur un nombre de conseillers communautaires par communes identique à l'existant.

Soixante neuf conseillers communautaires représenteront les cinquante deux communes formant cette nouvelle collectivité. Targon 8 – Sauveterre 7 – Blasimon et Frontenac 3 et 1 délégué pour les 48 autres communes.

3. Garde-corps lavoir :

Les deux garde-corps du lavoir devant être remplacés, le devis proposé par l'entreprise Etcheberry est retenu pour la somme de 1 680 TTC pose comprise. Garde-corps en acacia.

4. Fusion syndicat des eaux :

Il s'avère que dans le cadre de la loi NOTRE outre l'obligation de fusion des communautés de communes, est obligatoire la fusion des syndicats d'eau et assainissement. Celui de Rions auquel nous sommes rattachés ne souhaite pas fusionner avec celui de Targon (proposition de la Préfecture). Le conseil syndical s'est prononcé pour une fusion avec le syndicat dit des Deux Rives (Podensac, Cadillac etc...). Chaque municipalité devant se prononcer, il est demandé un complément d'informations telles que le territoire couvert et le nombre de délégués par communes à ce jour.

5. Consolidation mur du cimetière

L'avis de mise en concurrence relatif à l'opération de consolidation d'une partie du mur du cimetière est paru dans Sud-Ouest, journal d'annonces légales. Les travaux seront effectués sur présentation de devis et non sur marché. Date butoir de remise des offres arrêtée au mardi 29 novembre 2016 à 17h

6. Déplacement compteur électrique de l'église :

Dans le cadre de la restauration de l'église – 2^e tranche – il est nécessaire de déplacer le compteur électrique. Il a été décidé de profiter de ce transfert pour enfouir la ligne aérienne existante. A cet effet deux coffrets seront encastrés dans le mur du cimetière à côté de la maison Dallais. Devis ENEDIS accepté pour la somme de 1 124 € TTC. Cette prestation effectuée, restera à enfouir la ligne dans la tranchée creusée à cet effet jusqu'à la sacristie.

7. Informations diverses :

- Délibération sera prise pour déclarer la commune sinistrée suite à la sécheresse de l'été 2016. Sinistre concernant les céréales que sont le maïs et le tournesol ; sinistre concernant certaines habitations fissurées suite au retrait des argiles, matériau à forte proportion dans notre sous-sol.

- Philippe Courdille nous fait part :
de son élection à la présidence du RPI – Regroupement Pédagogique Intercommunal
– en remplacement d'Isabelle Gager démissionnaire ;
du tracé des chemins de randonnées sur le plan communal en cours d'élaboration et devant être implanté sur le parc de stationnement face à la mairie.

- Cérémonie du XI novembre avec dépôt de gerbe au Monument aux Morts à 11h 30 suivit d'un vin d'honneur. Rendez-vous devant la mairie.

La séance est levée à 20h 30